



SECRETARIAT GENERAL

N°2023-00817/MENAPLN/SG

Ouagadougou, le 13 SEPT 2023

Le Secrétaire Général

A

- Tout DREPPNF ;
- Tout DPEPPNF ;
- Tout CCEB

Objet : Nomination des Directeurs d'écoles.

En application des dispositions des articles 39 et 40 du décret 2020-0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30 mars 2020 portant statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi, qui disposent que les Instituteurs principaux (catégorie A3) sont nommés Inspecteurs de l'Enseignement primaire et de l'Éducation non formelle (IEPENF) catégorie pour catégorie, échelle pour échelle, grade pour grade, les directeurs d'écoles qui ont ce profil sont relevés de leur fonction au titre de la rentrée 2023-2024. Ils sont mis à la disposition des DREPPNF pour être affectés dans les bureaux des CEB, des DPEPPNF et des DREPPNF dont ils relèvent.

J'invite par ailleurs les CCEB à procéder à la nomination des nouveaux directeurs d'écoles parmi les titulaires du Certificat Supérieur d'Aptitude pédagogique (CSAPé) en prenant en compte les valeurs de probité, d'intégrité et la compétence professionnelle, catégorie pour catégorie, grade pour grade, échelle pour échelle, échelon pour échelon et ce, avant la rentrée pédagogique. J'attache du prix à l'exécution diligente de la présente.


Ibrahima SANON Secrétaire Général
Officier de l'Ordre de l'Étoile

Ampliations
MENAPLN : ATCR